

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Convention 3CO/Office intercommunal de sport/financement DTA

Séance du 23/07/2022

Délibération n° 54

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 27

Absents : 13

Votants : 29

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 11 juillet 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani samedi 23 juillet 2022 à 8 heures 30.

Etaient présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, AMBDI Youssouf , IBRAHIMA Saïd Maarifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zainati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou, Yssoumail Ahamadi.

Etaient absents :

RIDHOI Zainabou, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOURM Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima.

Ont donné pouvoir :

- Mme Fatima ABDOU à M Daoudou Chanrani,
- M Noudjournou Madi Assani à M Ibrahim Saïd Maarifa

Secrétaire de séance : M Ibrahim Boinahéry

Vu le diagnostic territorial approfondi sur le sport de nature initié par la 3co et le marché correspondant conclu avec l'entreprise SAS ALCELIA d'un montant de 89.050 €

Vu le partenariat mis en œuvre avec l'office Intercommunal du Sport et la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) pour la réalisation de ce diagnostic,

Considérant que l'OIS s'engage dans le cadre de la convention ci-annexée à verser à la 3co la somme de 30.000 € pour la réalisation de ce diagnostic.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De valider les modalités de partenariat proposées dans la convention jointe,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 23/07/2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature : 27/07/2022
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest